



Procurement Hub | Centre
d'approvisionnement
Fisheries and Oceans Canada | Pêches et
Océans Canada
301 Bishop Drive | 301 promenade Bishop
Fredericton, NB, E3C 2M6

30002290

April 06, 2022/ 06 avril, 2022

Subject/Objet : REQUEST FOR PROPOSAL- Hydrographic surveys with multibeam echosounders / DEMANDE DE PROPOSITION- Levés hydrographiques avec échosondeur multifaisceaux

ADDENDUM No 4 / ADDENDA N° 4

Further to the above-mentioned Request for Proposal, Addendum No 4 is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de la demande de proposition susmentionnée transmise, l'Addenda n° 4 est émis.

Questions et réponses:

ENGLISH

Question #3

Can DFO confirm the dates supplied in the heading for Option Period One (1) Annex B (table on page 28 of RFP). Should the dates be February 16th, 2023 to February 15th, 2024?

Answer #3

The dates for Option Period One (1) Annex B, are from February 16th, 2023 to February 15th, 2024. Addendum No 3 was issued to correct the error.

Question #4

There are 3 pricing tables in Annex B. What pricing tables and potential cumulative pricing will be used in the pricing score?

Answer #4

All three tables will be used for Financial Evaluation purposes.

Question #5

Without defining a mandatory site(s) for Optional Period One (Feb 16, 2023 to Feb 15 2024) there is no firm work commitment/site(s) to allow for the allocation of a mobilization/demobilization for the optional period. It is therefore recommended that the pricing table for the Option Period One also include a separate Lump Sum mobilization/demobilization. Alternatively, a specific mandatory site(s) will need to be identified to allow for allocation of the mobilization/demobilization (as per the Initial Contract mandatory sites). Please advise how DFO would like for the mobilization/demobilization for the optional period to be accommodated?

Answer #5

Mobilization/demobilization costs should be included in the total price. It is recommended that it be split into the price of the 3 areas so that it is included in the total price.

Question #6

RFP specifies in Annex A, section 8.2 that temperate weather days are included in the All-inclusive price. Can you confirm that this includes all weather days including severe (as opposed to temperate) weather days?

Answer #6

Yes, you should include every day with a few extra days of potential bad weather.

Question #7

There appears to be a max depth error in Annex A, Table 2, for Beaugé Bank. Can the max depth be confirmed (or might the depth be correct and the positions supplied be in error)?

Answer #7

Indeed, there is an error in table 2, here is the corrected table.

Areas	Depth (m) min-max	Area km ²	Conservation Objectives
Parent Bank Sponge Conservation Area	57-215	530	Protection of cold water sponges
Beaugé Bank Sponge Conservation Area	71-119	215	Protection of cold water sponges
South-East of Anticosti Island Sponge Conservation Area	270-424	845	Protection of cold water sponges
East of Anticosti Island Sponge Conservation Area	51-203	939	Protection of cold water sponges
Eastern Honguedo Strait Coral and Sponge Conservation Area	257-407	2338	Protection of corals and cold water sponges
Total		4867	

Question #8

Is it possible for GIS files (e.g. ESRI Shape Files) to be provided for the conservation areas to support the information already provided in APPENDIX 1 to ANNEX “A”?

Answer #8

Coldwater sponge conservation area polygons can be projected using the points in Table 1 in Appendix A. Unfortunately, it is not possible to share the ESRI files on the site.

Question #9

The price tables for ‘Initial Contract, Optional Areas’ and ‘Option Period One (1), Optional Areas’ both have columns for ‘Firm Price’ and ‘Extended Price’, but only one summed ‘Total all-inclusive price’. Can further clarification be provided on the definition of ‘Firm Price’ and ‘Extended Price’?

Answer #9

In relation to this requirement, the “firm price” is the price per Conservation Area which must remain firm and cannot change throughout the duration of the contract. The extended price, is normally used to multiply the firm unit price per quantity required. The intention to use the “Extended Price” column in these tables is to carry over the firm price per site and to add all of the prices together in order to capture the “Total all-inclusive price” (one price for all the Conservation Areas listed per table).

Question #10

Are the ‘Firm Price’ values intended to be carried over to be part of the ‘Extended Price’ values and summed as part of the ‘Total all-inclusive price’?

Answer #10

Yes

FRANÇAIS**Question #3**

Le MPO peut-il confirmer les dates fournies dans l'en-tête de la période d'option un (1) à l'annexe B (tableau à la page 28 de la DP). Les dates devraient-elles être du 16 février 2023 au 15 février 2024?

Réponse #3

Les dates pour la période d'option un (1) annexe B, sont du 16 février 2023 au 15 février 2024. L'addenda n° 3 a été émis pour corriger l'erreur.

Question #4

Il y a 3 tableaux de prix dans l'annexe B. Quels tableaux de prix et quels prix cumulatifs potentiels seront utilisés dans le score de prix ?

Réponse #4

Les trois tableaux seront utilisés aux fins de l'évaluation financière.

Question #5

Sans définition de site(s) obligatoire(s) pour la première période facultative (du 16 février 2023 au 15 février 2024), il n'y a pas d'engagement/de site(s) de travail ferme(s) pour permettre l'attribution d'une mobilisation/démobilisation pour la période facultative. Il est donc recommandé que le tableau des prix pour la première période d'option inclue également une mobilisation/démobilisation forfaitaire distincte. Alternativement, un ou plusieurs sites obligatoires spécifiques devront être identifiés pour permettre l'attribution de la mobilisation/démobilisation (conformément aux sites obligatoires du contrat initial). Veuillez indiquer comment le MPO aimerait que la mobilisation/démobilisation pour la période facultative soit accommodée ?

Réponse #5

Les coûts de mobilisation/démobilisation doivent être inclus dans le prix total. Il est recommandé de le répartir dans le prix des 3 zones afin qu'il soit compris dans le montant total.

Question #6

La DP précise à l'annexe A, section 8.2 que les jours de temps tempéré sont inclus dans le prix tout compris. Pouvez-vous confirmer que cela inclut tous les jours météorologiques, y compris les jours météorologiques extrêmes (par opposition aux jours tempérés) ?

Réponse #6

Oui, vous devez inclure tous les jours en prévoyant quelques journées supplémentaires de mauvais temps.

Question #7

Il semble y avoir une erreur de profondeur maximale dans l'annexe A, tableau 2, pour le banc de Beaugé. La profondeur maximale peut-elle être confirmée (ou la profondeur est-elle correcte et les positions fournies sont-elles erronées) ?

Réponse #7

Effectivement, il y a une erreur dans le tableau 2, voici le tableau corrigé.

Zones	Profondeur (m) min-max	Superficie km ²	Objectifs de conservation
Zone de conservation des éponges du banc Parent	57-215	530	Protection des éponges d'eau froide
Zone de conservation des éponges du banc Beaugé	71-119	215	Protection des éponges d'eau froide
Zone de conservation des éponges au sud-est de l'île d'Anticosti	270-424	845	Protection des éponges d'eau froide
Zone de conservation des éponges à l'est de l'île d'Anticosti	51-203	939	Protection des éponges d'eau froide
Zone de conservation des coraux et des éponges de l'est du détroit d'Honguedo	257-407	2338	Protection des coraux et des éponges d'eau froide
Total		4867	

Question #8

Est-il possible de fournir des fichiers SIG (par exemple, des fichiers de forme ESRI) pour les zones de conservation afin d'appuyer les informations déjà fournies dans l'APPENDICE 1 de l'ANNEXE "A" ?

Réponse #8

Les polygones des zones de conservation d'éponges d'eau froide peuvent être projetées à l'aide des points du tableau 1 de l'Annexe A. Il est malheureusement impossible de partager les fichiers ESRI sur le site.

Question #9

Les tableaux de prix pour « Contrat initial, zones optionnelle » et « Période d'option un (1), zones optionnelle » ont tous deux des colonnes pour « Prix ferme » et « Prix étendues », mais un seul « Prix total tout-inclus » additionné. Des éclaircissements supplémentaires peuvent-ils être fournis sur la définition de « prix ferme » et de « prix étendu » ?

Réponse #9

Par rapport à cette exigence, le « prix ferme » est le prix par zone de Conservation qui doit rester ferme et ne pas changer pendant la durée du contrat. Le prix étendue est normalement utilisé pour multiplier le prix unitaire ferme par la quantité requise. L'intention d'utiliser la colonne « Prix étendu » dans ces tableaux est de reporter le prix ferme par zone et d'ajouter tous les prix ensemble afin de saisir le « Prix total tout-inclus » (un prix pour toutes les zones de conservation par tableau).

Question #10

Les valeurs du « Prix ferme » sont-elles destinées à être reportées pour faire partie des valeurs du « Prix étendu » et additionnées dans le cadre du « Prix total tout compris » ?

Réponse #10

Oui